

COMMUNE LE MOURET

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE du 15 décembre 2022

Au Restaurant de la Croix-Blanche Le Mouret

COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :



Laurent Tercier



Le Syndic :



Nicolas Lauper

Tractanda**1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2022 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture et sur le site internet – www.le-mouret.ch

2. Budget 2023. Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

Le message du Conseil communal sur les investissements sera à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch.

2.1 Budget de fonctionnement**2.2 Budget des investissements**

- 2.2.1 Centre sportif – réfection piste d'athlétisme
- 2.2.2 Routes communales - remplacement luminaire LED – Secteur Essert
- 2.2.3 Routes communales - remplacement luminaire LED – Secteur Pafuet-Pra-Mathaux
- 2.2.4 Epuration – collecteur Sentier du No
- 2.2.5 Routes AF – réfection route Le Thorin
- 2.2.6 Routes AF – réfection route Le Land

3. Remise du prix du mérite communal de Le Mouret**4. Modification des statuts du Réseau Santé Sarine**

Les statuts ne seront pas lus; ils sont à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture et sur le site internet – www.le-mouret.ch.

5. Modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine

Les statuts ne seront pas lus; ils sont à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture et sur le site internet – www.le-mouret.ch.

6. Modifications des limites des domaines publics et l'adaptation des limites communales entre les communes de Le Mouret et Ferpicloz.**7. Information****8. Divers**

Le Conseil communal

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Eric L'Eplattenier	vice-syndic
	M.	Patrick Bongard	
	M.	Nicolas Brunisholz	
	Mme	Martine Halter	
	M.	Denis Murith	
	M.	Michael Vogt	
	M.	Nicolas Yerly	
Conseillers excusés :	M.	Jean-Louis Cotting	
Secrétaire :	M.	Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 19 h 30 en souhaitant une très cordiale bienvenue et en remerciant les citoyens présents ce soir à notre assemblée, consacrée principalement aux budgets 2023.

La convocation a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, le budget de fonctionnement 2023, le budget des investissements 2023. **M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. Le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard, qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs nom et prénom.

M. Le Syndic nomme les scrutatrices suivantes :

Mme Sandra Marthe
Mme Isabelle Zosso
Mme Chantal Caputo

Aucune autre proposition n'émane de l'assemblée, M. Le Syndic précise que le comptage n'est pas fait, étant donné que nous avons un listing des gens présents. Cette liste sera détruite 14 jours après la fin de l'assemblée.

Personnes présentes :

Personnes qui n'ont pas le droit de vote :

Personnes aptes à voter :

Majorité absolue :

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2022 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2022 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Budget 2023

M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation du budget de fonctionnement.

M. Eric L'Eplattenier passe en revue le budget de fonctionnement 2022.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 15'074'769.29
Total des produits	: Fr. 14'385'803.24
Excédent de charges	: Fr. 688'966.05

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic remercie M. Eric L'Eplattenier pour sa présentation et passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget de fonctionnement.

M. Le Syndic remercie M. Jacques Cotting pour son rapport.

2.2. Présentation du budget des investissements

M. Le Syndic informe l'assemblée que le rapport de la commission financière sera lu après la présentation de chaque objet. Le Conseil communal estime que l'assemblée doit connaître l'avis de la commission financière avant l'ouverture des discussions. Un contrôle dans la loi sur les communes indique que c'est bien cette procédure qui doit être suivie.

2.2.1 Centre sportif – réfection piste d'athlétisme

M. Le Syndic passe la parole à M. Patrick Bongard pour la présentation de cet objet.

M. Patrick Bongard informe l'assemblée qu'après 25 années de bon et loyal service notre piste d'athlétisme est en fin de vie et demande une rénovation complète.

A partir du 10 juin 2022, nous avons été informés par la fédération suisse d'athlétisme qu'elle n'est plus homologuée et que toutes compétitions et manifestations sportives et culturelles importantes organisées par le CSLM ne pourront plus se faire. Pour mémoire cette anneau d'athlétisme avait été demandé et réalisé en 1997 par la commune de Praroman avant la fusion avec l'aide des communes avoisinantes.

A l'heure actuelle il n'existe que 2 anneaux d'athlétisme dans le district de la Sarine, St Léonard à Fribourg et Le Mouret. Cette piste est un fleuron pour notre commune, nos écoles, nos sociétés sportives et culturelles. Elle a donné une rampe de lancement à plusieurs sportifs natifs du Mouret autant au niveau nationale, internationale et même olympique.

Pour vous citer quelques exemples :

Les 57'01 de Daniel Brodard au Morat-Fribourg en 2004.

Arnaud Dupré (sélectionné pour les championnats d'Europe junior 2015) pour le 4x 400 m. et médaillé de bronze aux championnats suisses junior sur 800 m. en 2016.

Nicolas Baeriswyl qui a aussi débuté l'athlétisme au Mouret avant de participer aux JO de Sidney en 2000.

Romain Juillerat athlétisme ou encore Mathilde Gremaud, médaillés olympiques sont également des athlètes qui se sont entraînés au CSLM sur le tartan du Mouret, qui ont brillé et qui brillent encore aujourd'hui en sport de haut niveau.

Ces installations sportives sont primordiales pour permettre à tous de bénéficier des vertus du sport pour le bien-être, la santé, l'intégration sociale et l'acquisition de valeurs positives, notamment pour notre jeunesse. Ne dis-t-on pas que le sport fédère, rassemble et mobilise.

Cette piste demande une rénovation totale.

Les entreprises qui font ce genre de travaux sont très rares.

Nous avons quand même fini par trouver 2 entreprises et nous leur avons demandé une offre pour ces travaux.

La 1ère offre est l'entreprise Realsport pour un montant de 655'000.-

La 2ème offre est l'entreprise Terrasport pour un montant de 380'000.-

Nous avons retenu l'offre de Terrasport pour un montant de 380'000.-

Au nom du conseil communal, je vous demande d'accepter cet investissement pour un montant total de 380'000.- à la charge de la commune.

L'investissement est le suivant :

Coût	Fr. 380'000.00
-------------	----------------

Financement :	par emprunts
---------------	--------------

Charges annuelles :

Amortissements	Fr. 9'500.00
----------------	--------------

Intérêts	Fr. 19'000.00
----------	---------------

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « remplacement projecteurs terrains de sport ».

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.2

2.2.2 Routes communales – remplacement luminaire LED – Secteur Essert

2.2.3 Routes communales – remplacement luminaire LED – Secteur Pafuet-Pra-Mathaux

M. Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Brunisholz pour la présentation de ces 2 objets.

M. Nicolas Brunisholz informe l'assemblée qu'en 2021, l'assemblée communale a accepté le budget d'investissement pour le remplacement d'une partie des éclairages publics dans les secteurs « Russilles » et Le Trépelley ».

Les luminaires commandés en mai 2022 ont été partiellement reçus en octobre de cette année par l'entreprise en charge de leur remplacement. La modification devrait être faite d'ici la fin de l'année 2022.

Hors, conformément à la loi sur l'énergie (LEn) du 09.06.2000 ;

« L'Etat et les communes s'engagent à assainir l'éclairage public dont ils ont la charge afin de les rendre conforme à l'état de la technique et à les exploiter de manière efficace ».

Pour ce faire, le conseil communal souhaite continuer à remplacer les anciennes sources lumineuses aux halogénures métalliques haute pression par des éclairages LED dynamiques avec télégestion. Ceci afin de pouvoir garder un contrôle permanent sur la gestion de l'éclairage pour d'une part, diminuer l'impact néfaste de l'éclairage artificiel sur la biodiversité et d'autre part rationaliser la consommation électrique où et quand cela est vraiment nécessaire.

Les luminaires qui seront installés permettront d'être entièrement pilotés à distance de manière individuelle afin de procéder, entre autre, à des abaissements nocturnes, des extinctions complètes,

des allumages dynamiques avec détection de passage, etc. et ainsi permettre une économie d'énergie notable sur le territoire.

Le Conseil communal vous soumet aujourd'hui un budget d'investissement de Fr. 26'859.00 pour le remplacement 44 points lumineux dans le secteur « Essert » et un budget d'investissement de Fr. 57'553.00 pour le remplacement de 20 points lumineux dans les secteurs « Le Pafuet – Pra-Mathaux » conformément au plan de zone ci-dessous et propose à l'assemblée d'accepter ces dépenses. Cet investissement à un coût estimé à 41'000.- à la charge de notre commune.

L'investissement pour le secteur d'Essert est le suivant :

Coût	Fr. 57'553.00
-------------	---------------

Financement :	par emprunts
---------------	--------------

Charges annuelles :

Amortissements	Fr. 1'439.00
----------------	--------------

Intérêts	Fr. 2'878.00
----------	--------------

L'investissement pour le secteur Pafuet-Pra-Mathaux est le suivant :

Coût	Fr. 26'859.00
-------------	---------------

Financement :	par emprunts
---------------	--------------

Charges annuelles :

Amortissements	Fr. 671.00
----------------	------------

Intérêts	Fr. 1'343.00
----------	--------------

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur les objets « remplacement luminaire LED – secteur Esserts » et « remplacement luminaire LED – Le Trépelley – Le Moulin ».

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.4

2.2.4 Epuration – collecteur Sentier du No

M. Le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation de cet objet.

Dans le cadre des travaux de la nouvelle école de Praroman, l'assainissement global du secteur a été réétudié. En effet, la Commune de Le Mouret souhaitait s'assurer de la faisabilité des travaux de mise en séparatif dans ce secteur, et anticiper les éventuels travaux à réaliser à proximité directe du chantier de l'école.

Dans ce secteur, l'assainissement est encore réalisé en système unitaire. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de l'ancienne commune de Praroman prévoit cependant un assainissement en système séparatif à court terme. Ainsi, de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées sont projetés sous le Sentier du No selon le Concept du PGEE.

Pour donner suite à ces investigations, le Conseil vous présente un projet de mise en séparatif au lieu-dit « Sentier du Nô », sentier reliant la place de parc de l'école et de l'église à la route des Russilles. L'objectif est de réaliser les travaux en 2023 afin d'éviter une intervention ultérieure à proximité de la nouvelle école.

Il est à préciser que pour la construction de la nouvelle école et de ses aménagements extérieurs, le collecteur mixte actuel traversant la cour de récréation, a dû être abaissé et remplacé sur la 1ère partie du tronçon par un nouveau collecteur de diamètre supérieur afin de répondre aux normes et lois en vigueur.

Pour être en complète conformité, le 2ème tronçon devrait en cas de non réalisation de la mise en séparatif être remplacé par un nouveau collecteur de plus grand diamètre et ceci impliquerait la démolition de la cour ou une grande partie de celle-ci.

Des coûts supplémentaires qui ne résoudraient pas la problématique du PGEE et les mises en séparatif. De plus si aucune des 2 options n'est décidée l'ECAB en cas d'inondations pourrait émettre des réserves et ne pas assumer son rôle d'assureur.

Descriptif et Coût de l'ouvrage estimé à :

- ☐ Collecteur EU, ø250 mm, longueur 190 mètres (sous la route et les aménagements privés, y compris raccords latéraux)
- ☐ Collecteur EC, ø500 mm, longueur 190 mètres (sous la route et les aménagements privés, y compris raccords latéraux)
- ☐ Reprise des collecteurs, croisements, création d'une chambre de répartition des débits
- ☐ 6 contrôles de l'état du séparatif (parcelles privées)

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 550'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 6'875.00

Intérêts Fr. 13'750.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « collecteur Sentier du Nô »

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.5

2.2.5 Routes AF – réfection route Le Thorin

M. Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Yerly pour la présentation de cet objet.

Ce chemin comporte de nombreuses fissures et affaissements.

Le Conseil communal estime qu'il est nécessaire de procéder à un assainissement de la couche de roulement de ce tronçon avec un nouveau revêtement bitumineux coulé à froid.

Celui-ci servira à isoler et étancher les microfissures et à ne pas détériorer le bon coffre de la route. Nous bénéficions d'une subvention cantonale à hauteur de Fr. 27'000.00. Le coût des travaux est estimé à Fr. 89'000.00.

Coût restant à charge de la commune : Fr. 62'000.00

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût à charge de la commune	Fr.	62'000.00
------------------------------------	-----	-----------

Financement :	par emprunts
---------------	--------------

Charges annuelles :

Amortissements	Fr.	1'550.00
----------------	-----	----------

Intérêts	Fr.	1'550.00
----------	-----	----------

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « réfection route Le Thorin »

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.6

2.2.6 Routes AF – réfection route Le Land

M. Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Yerly pour la présentation de cet objet.

Cette route est actuellement en mauvais état : banquettes détériorées, fissures et affaissements, végétation poussant à travers le bitume.

Le Conseil communal estime qu'il est nécessaire de procéder à une réfection complète de ce tronçon. Les améliorations foncières subventionnent les routes menant principalement à une exploitation agricole. Cette route est intégrée dans le programme de réfection de notre commune. Nous bénéficions de subvention cantonale (Fr. 161'711.00) et fédérale (Fr. 164'679.00). Le coût des travaux est estimé Fr. 593'000.00

Coût restant à charge de la commune : Fr. 266'610.00

Voulant profiter des subventions actuelles encore en place, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense..

L'investissement est le suivant :

Coût à charge de la commune	Fr.	266'610.00
------------------------------------	-----	------------

Financement :	par emprunts
---------------	--------------

Charges annuelles :

Amortissements	Fr.	6'665.00
----------------	-----	----------

Intérêts	Fr.	6'665.00
----------	-----	----------

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « réfection route Le Land »

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote le **budget de fonctionnement** présentant un excédent de charge de Fr. 688'966.05 lequel est **accepté** à l'unanimité

Puis, c'est au tour des investissements :

- 2.2.1 Centre sportif – remplacement projecteurs terrains de sport**
Le montant de Fr. 225'000.00 est accepté à la majorité 37 oui contre 14 non
- 2.2.2 Centre sportif – achat rideau obscurcissant**
Le montant de Fr. 41'000.00 est accepté à la majorité : 46 oui contre 2 non
- 2.2.3 Centre sportif – rénovation WC abri PC**
Le montant de Fr. 35'000.00 est accepté à la majorité : 1 non
- 2.2.4 Routes communales - remplacement luminaire LED – Les Russilles**
Le montant de Fr. 56'000.00 est accepté à l'unanimité
- 2.2.5 Routes communales - remplacement luminaire LED – Le Trépelley – Le Moulin**
Le montant de Fr. 27'000.00 est accepté à l'unanimité
- 2.2.6 Edilité – achat épareuse**
Le montant de Fr. 28'000.00 est accepté à l'unanimité

Le budget des investissements 2023 est accepté. **M. Le Syndic** remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

Tractanda No 3 - Remise du prix du mérite communal de Le Mouret

En 2017, le conseil communal a instauré l'Attribution du mérite communal Le Mouret.

Cette récompense décerne un mérite sportif, culturel, artisanal et de hobby. Le conseil communal attribue chaque année un mérite destiné à mettre en valeur, à remercier ou à encourager les résultats et activités de personnes domiciliées sur son territoire ou de sociétés ayant une activité prépondérante dans la commune.

Les mérites attribués annuellement par le conseil communal comprennent :

- A un mérite individuel
- B un mérite par équipe

Deux dossiers sont parvenus au Jury, le premier a été déposé par Madame Elia Marthe, coureuse de vélo en tout terrain (VTT) et le second par Madame Marianne Bullot qui représente son association : Rencontres et Découvertes.

Mme Elia Marthe a 14 ans, elle habite au quartier Le Trépelley. Elle a découvert sa passion en début de COVID et très rapidement son palmarès est devenu incroyable.

Elia est :

Championne fribourgeoise 2022

1ère du classement général de la coupe fribourgeoise 2022

2ème du classement général de la West Bike Cup 2022

(championnat romand)

2ème du classement général de la saison 2022 de la Coupe Suisse

Milieu de classement de sa catégorie lors de sa participation au championnat européen de VTT de la jeunesse à Capriasca en 2022

Forte de ses résultats, Elia nous déclare ses objectifs pour l'année prochaine :

Elle souhaite :

Intégrer l'équipe des Talents Romandie afin de pouvoir bénéficier d'un soutien et de conseils de professionnels du VTT

Se placer dans les 20 premières filles de sa catégorie lors des prochains championnats européens VTT en août 2023 au Tessin

Atteindre un Top 10 en Coupe Suisse lors de la prochaine saison

Mme Marianne Bullo a présenté son association Rencontres et Découvertes, elle en est la fondatrice, l'association a son siège au Moulin-à-Bentz

Cette association permet de rapprocher les personnes seules en créant des moments uniques pour permettre à chacun de sortir de la solitude et de se faire de nouveaux cercles d'amis.

Pour exemple, durant l'année 2022, l'association a organisé une sortie au Mont Gibloux avec un dîner canadien, une sortie au Sentier des légendes avec une grillade, une sortie Bowling avec une fondue, une sortie à La Berra en raquettes avec une raclette, une sortie à l'Abbaye d'Hauterive avec un dîner canadien, une sortie au Lac de Montbovon avec un dîner canadien et une sortie aux Gorges du Gottéron avec des grillades.

La commission du jury s'est réunie en date du 28 novembre afin d'analyser les dossiers reçus. Elle a émis un préavis pour le conseil communal en faveur de Mme Elia Marthe.

Les membres du jury relève que sa candidature remplit tous les critères stipulés dans les directives sur le prix du mérite, qu'il s'agit d'une jeune sportive qui a en très peu de temps accompli de très beaux résultats et qui a des projets encourageants à venir. Ils relèvent également que le lancement d'une carrière de jeune sportive est un investissement majeur pour Elia et sa famille.

Lors de sa séance du 29 novembre, le conseil communal suit le préavis de la commission du jury.

Il remercie Madame Bullo pour le dépôt de son dossier, il la félicite pour son excellente initiative et souhaite plein succès dans l'avenir à son association.

Le conseil communal décerne le prix du mérite sportif individuel 2022 à Mme Elia Marthe.

Nous te félicitons, Elia, pour tes magnifiques succès.

Il n'y a pas longtemps, le président du club : La Pédale bulloise écrivait : je cite : Il faut respecter les étapes de développement de l'apprenti vététiste. Dans notre sport, contrairement à la gymnastique, on ne devient pas champion du monde à 15 ans. Généralement on arrive à maturité à partir de 25 ans.

Elia, tu as 14 ans, tu es championne fribourgeoise !!

Nous sommes fier de toi, portes les couleurs de notre commune lors de la découverte de tes futurs parcours et paysages inconnus dans notre patrie.

La Suisse figure parmi les leaders mondiaux depuis les débuts de la discipline. Dès les premiers Championnats du monde – qui ont eu lieu à Durango (USA) en 1990 – nous avons obtenu l'argent et

gagné le championnat du monde. Depuis 2018, la Suisse est même la première nation du monde chez les deux sexes.

Nous te souhaitons, Elia, plein succès dans ton sport, dans ta passion d'exploratrice de sentiers et d'espaces sauvages.

Bravo Elia, merci de venir vers nous afin de te remettre ton prix.

Tractanda No 4 - Modification des statuts du Réseau Santé Sarine

M. Le Syndic informe l'assemblée que le conseil communal a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.

Tractanda No 5 - Modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine

Ces statuts ont été adoptés lors de l'assemblée communale du 19.12.2018.

La nouvelle loi sur les finances communales nous oblige à les modifier. Le comité de direction a choisi d'en faire une révision totale.

Sur le fond, il y a peu de choses qui changent, les principales modifications sont :

- Art.1 Membres :
- Suite à la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, figure maintenant le nom de la nouvelle commune : Bois d'Amont
- Art.6 Organe de l'association
- Comme le demande la loi sur les finances nous avons introduit une lettre c : commission financière
- Art.10 Attributions de l'assemblée des délégués
- Nous avons introduit la lettre C : élire les membres de la commission financière et à la lettre : d elle exerce les autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les finances
- Art.17 a été modifié dans le même sens
- Art.19 introduit les attributions de la commission financière

Tractanda No 6 - Modifications des limites des domaines publics et l'adaptation des limites communales entre les communes de Le Mouret et Ferpicloz.

Suite à l'aménagement d'arrêts de bus et de la présélection Rionbotzet sur la route de Fribourg, à Ferpicloz et Le Mouret, des transferts de propriétés ont été effectués après la fin du chantier et conformément aux travaux exécutés.

Des transferts de propriétés ont été signés entre la commune Le Mouret et l'Etat de Fribourg concernant le domaine public et entre la commune Le Mouret et M. Maurice Schuwey en tant que propriétaire de l'immeuble de la carrosserie.

Ces transferts de propriété ont été signés par le conseil communal avec sa délégation de compétence. Ces transferts de propriété implique une modification de la limite communale entre la commune de Ferpicloz et celle de Le Mouret.

Suite à ces transferts de propriété, la surface de 29 m2 passe de la commune de Ferpicloz à celle de Le Mouret (Jaune) et la surface de 5 m2 passe de la commune Le Mouret à celle de Ferpicloz (Mauve) (+ 24 m2 pour Le Mouret)

Comme il s'agit d'une modification de la limite communale, l'assemblée communale doit accepter ce verbal.

Le conseil communal vous demande de l'accepter

Tractanda No 7 - Informations

Le conseil communal n'a pas d'information particulière à vous transmettre, nous répondons volontiers à vos questions sous les divers

Tractanda No 7 - Divers

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du Conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

M. Le Syndic lève la séance à 21h30.

Applaudissements

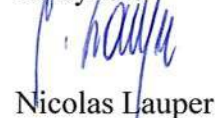
COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :


Laurent Tercier



Le Syndic :


Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière